

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

20

25

FONDS POUR LE SOUTIEN
AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES



TABLER DES MATIÈRES



Table des matières	2
Introduction	3
Organisation	4
Fonctionnement et prestations	5
Exonérations	10
Compte de résultat	11
Bilan au 31 décembre 2025	12
Répartition 2025	12
Évolution des prestations versées depuis la création du FSFP	13
Conclusion	14
Contacts	15

INTRODUCTION

Ce rapport d'activité présente le fonctionnement du Fonds pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) et il reprend les principaux faits déterminants de l'exercice 2025.

Pour rappel, la loi concernant le Fonds pour le soutien aux formations professionnelles et l'ordonnance correspondante sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

LA MISSION DU FONDS CONSISTE À SOUTENIR LES ENTREPRISES FORMATRICES JURASSIENNES. IL A POUR OBJECTIF DE PARTICIPER AUX CHARGES DES ENTREPRISES QUI S'INVESTISSENT DANS LA FORMATION EN LES RÉPARTISSANT SUR L'ENSEMBLE DES EMPLOYEURS.

Par conséquent, le Fonds encourage l'ensemble des employeurs à créer, maintenir et développer une offre de formation. Par le prélèvement d'une contribution auprès de toutes les entreprises privées et de toutes les collectivités publiques, à l'exception de celles qui disposent déjà de leur propre système de soutien, il finance différentes prestations détaillées ci-après.

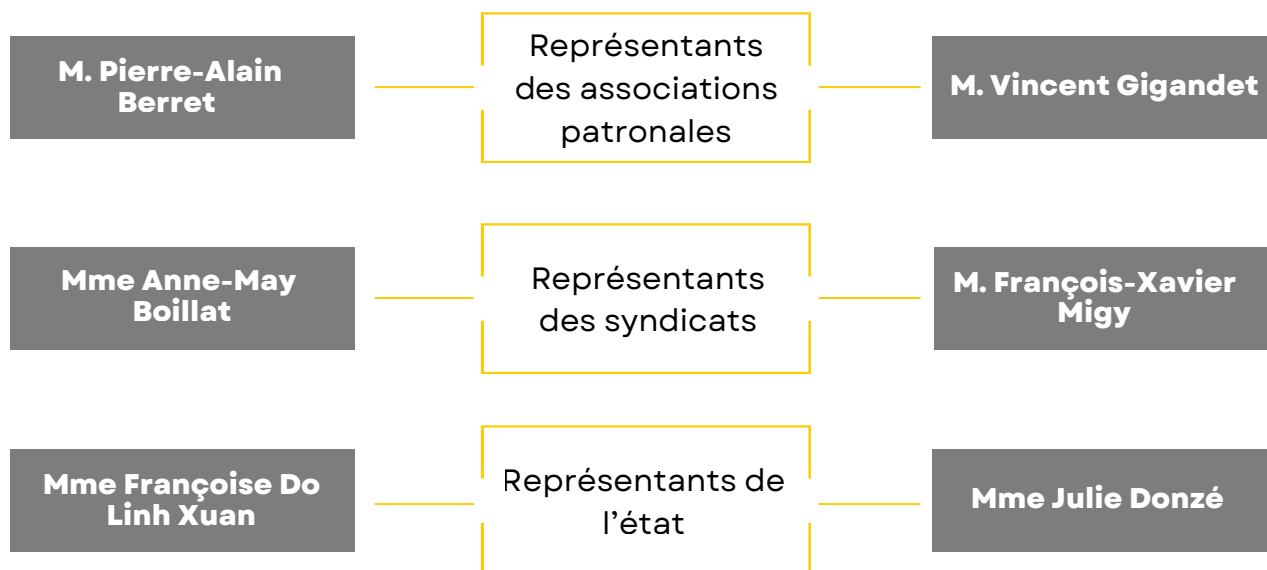
Selon l'arrêté du 29 novembre 2022, le taux de contribution est fixé à 0.1% des salaires déterminants selon la législation sur l'assurance-vieillesse et survivants.

EN 2025, PLUS DE 2.6 MILLIONS DE FRANCS ONT ÉTÉ REDISTRIBUÉS DANS DES ACTIONS DE SOUTIEN À LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

ORGANISATION

CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de direction est l'organe de décision et de gestion du Fonds pour le soutien aux formations professionnelles. Il est composé de six membres nommés par le Gouvernement jurassien. Au 31 décembre 2025, sa composition était la suivante :



Au 31 décembre 2025, la présidence était assumée par Mme Françoise Do Linh Xuan et la vice-présidence par M. Pierre-Alain Berret.

Le Conseil de direction s'est réuni à quatre reprises en 2025 : le 4 mars, le 1er juillet, le 16 septembre et le 24 novembre.

L'ADMINISTRATION

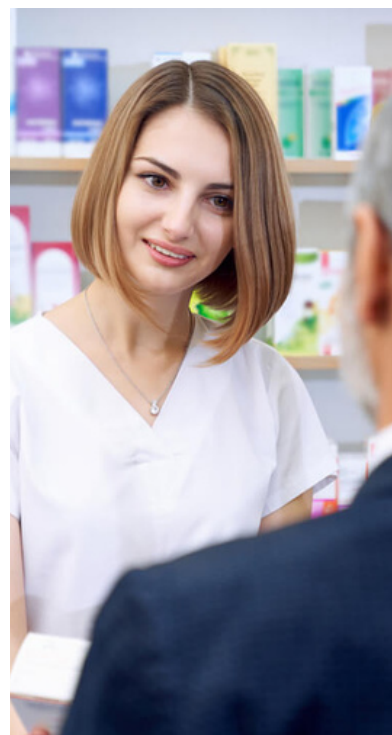
Mme Gabriela Spineti	Mme Daniella Willemin	M. Christophe Crelier
Administratrice à 30 %	Secrétaire-comptable à 40%	Délégué à la promotion de l'apprentissage à 100%

FONCTIONNEMENT ET PRESTATIONS

Le Fonds pour le soutien aux formations professionnelles repose sur le principe de la solidarité entre entreprises. Pour l'alimenter, une contribution est prélevée auprès des entreprises privées et des collectivités publiques sur la base des salaires déterminants selon la législation sur l'assurance-vieillesse et survivants.

Cette contribution, prélevée par les caisses de compensation pour allocations familiales et reversée au Fonds, sert à financer les prestations suivantes :

- Cours interentreprises ;
- Procédures de qualification ;
- Cours pour formateurs en entreprise ;
- Indemnités pour chefs experts ;
- AFP et CFC sans apprentissage ;
- Validation des acquis de l'expérience ;
- Projets particuliers sur requêtes ;
- Festival de l'apprentissage.



01 COURS INTERENTREPRISES

Le Fonds contribue aux frais relatifs aux cours interentreprises de manière forfaitaire par apprenti :

- 300 francs par année ;
- 40 francs par jour de cours.

Ces montants cumulés sont versés directement aux entreprises formatrices. Les jours de cours pris en compte sont ceux rendus obligatoires par les ordonnances fédérales. Afin de simplifier la démarche, les décomptes des organisateurs des cours interentreprises sont transmis directement du Service de la formation postobligatoire à l'administration du Fonds. Sur cette base, les versements aux entreprises formatrices se font d'office. **Ils se montent à 1'374'220 francs pour 2025.**

02 PROCÉDURES DE QUALIFICATION

Le Fonds prend en charge la totalité des frais relatifs aux procédures de qualification (examens) qui étaient facturés auparavant aux entreprises formatrices. Il s'agit de frais concernant le matériel, l'outillage et la location de locaux. **Les entreprises formatrices ont été déchargées d'un montant de 128'251 francs pour cet exercice.**

03 COURS POUR FORMATEURS EN ENTREPRISE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la finance d'inscription est prise en charge de la manière suivante :

● FSFP ● RCJU ● Entreprise



Le montant alloué à cette prestation pour 2025 est de 54'925 francs.

04 INDEMNITÉS POUR CHEFS EXPERTS

Conscient du rôle important des chefs experts dans la formation de la jeunesse jurassienne, le Fonds leur verse depuis 2012 un forfait de 300 francs par année, en supplément de la contribution ordinaire de l'Etat jurassien. Afin de simplifier la démarche, le Service de la formation postobligatoire transmet directement la liste des chefs experts à l'administration du Fonds. Sur cette base, les versements se font d'office. **La somme de 19'174 francs a été consacrée à cette mesure en 2025.**

05 AFP ET CFC SANS APPRENTISSAGE

Chaque année, plusieurs collaborateurs expérimentés qui ne bénéficient pas d'une formation certifiée dans leur domaine d'activité, se présentent aux examens de fin d'apprentissage, sans avoir suivi la formation préalable, en vue d'obtenir un titre formel reconnu (AFP et CFC sans apprentissage ou "article 32 OFPr"). L'entreprise qui contribue au Fonds perçoit 200 francs par jour de travail mis à disposition de son employé pour les actions suivantes : suivi de cours professionnels, préparation des examens et présentation aux examens.

Le montant maximal par candidat pour l'ensemble de la procédure, qui conduit à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) ou de l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), est de 5'000 francs. Pour recevoir l'indemnité, l'entreprise doit remettre le formulaire correspondant à l'administration du Fonds au plus tard quatre mois après la présentation aux examens.

En 2025, aucune demande n'a été déposée pour cette procédure.

06 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

La validation des acquis de l'expérience permet à des collaborateurs expérimentés qui ne bénéficient pas d'une formation certifiée dans leur domaine d'activité, de faire reconnaître tout ou partie de leurs compétences opérationnelles en lien avec une profession moyennant l'élaboration d'un dossier de preuves (bilan de compétences). Ce dossier est tout d'abord soumis à un collège d'experts. Un entretien de vérification a ensuite lieu avec ces mêmes experts. Si le niveau du CFC n'est pas atteint pour certaines compétences, la personne a une durée déterminée dès la délivrance de l'attestation pour les acquérir par des formations complémentaires, stages, coaching, etc.

L'entreprise qui contribue au Fonds perçoit 200 francs par jour de travail mis à disposition de son employé pour les actions suivantes : entretiens au portail d'entrée, réalisation du dossier de preuves, entretiens d'évaluation et compléments de formation. L'indemnité se fonde également sur les frais facturés pour cette procédure pris en charge par l'entreprise. Le montant maximal par candidat est de 5'000 francs pour l'ensemble de la procédure.

Le montant alloué à cette prestation en 2025 est de 23'610 francs.

07 PROJETS PARTICULIERS SUR REQUÊTES

Une des prérogatives du Fonds est la promotion de projets particuliers, pour lesquels des demandes doivent être adressées au Conseil de direction. Les entreprises formatrices, privées et publiques, et les organisations du monde du travail peuvent ainsi solliciter un soutien financier pour des actions visant à promouvoir la formation professionnelle. **Pour cet exercice, le montant versé est de 1'015'354 francs.**

La liste des projets soutenus en 2025 est la suivante :

Entreprise/ organisation	Objet de la demande	Montant accordé (en CHF)
Division technique	Soutien pour le projet "Industrie 4.0" et les achats d'un tour CNC, d'un centre CNC de terminaison et d'équipements pour la métrologie	538'010
AFDT	Cours théoriques de décolletage durant 4 années	8'640
Société suisse de chronométrie	Concours de réglage destiné aux apprentis horlogers de 3e année	1'000
OrTra jurassienne santé-social	Campagne de promotion des métiers de la santé	73'500
Décovi SA	Développement d'un atelier dédié aux apprentis et investissement pour des machines	121'564
Atelier Busch SA	Achat d'une perceuse à colonne dédiée à la formation des apprentis	34'187
Artibois SA	Achat d'un chariot élévateur dédié à la formation des apprentis	20'120
ETA SA	Achat de matériels destinés à la formation des apprentis	21'553
AFCI-JU	Surveillance des mandats pratiques	22'667
Metaltec JU	Salon de la formation	5'000
Domaine du Peu-Claude	Aménagement d'un paddock en sable pour répondre aux exigences de la formation	10'000
UPSA Section JU/Jura bernois	Achat de matériels destinés à la formation des apprentis	11'860
Fondation pour l'aide et les soins à domicile	Film documentaire réalisés par les apprentis dans le but de promouvoir les métiers de la santé et du social	5'000
CEPIM	Investissements pour le renouvellement de 8 tours conventionnels	142'253

08 FESTIVAL DE L'APPRENTISSAGE - 1ÈRE EDITION

A la fin septembre 2025, le Fonds a concrétisé une nouvelle mesure phare en faveur des entreprises formatrices et de la relève professionnelle : la première édition du Festival de l'apprentissage. Cette réalisation a pu voir le jour grâce à la collaboration étroite de plusieurs partenaires. La Banque cantonale du Jura (BCJ), en sa qualité de coorganisatrice de la manifestation, a cru très vite en ce projet, permettant d'en assurer sa réussite. La Jeune Chambre Internationale (JCI) de Porrentruy a apporté sa contribution en mettant à disposition notamment un bar à sirop, ce qui a ajouté une dimension conviviale et festive à l'événement. La structure EFEJ (Espace Formation Emploi Jura) a, quant à elle, été essentielle à la mise en place de la manifestation, en assurant la coordination logistique et le montage des espaces de présentation. De plus, les divisions du CEJEF, le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et psychologie scolaire (COSP) ainsi que sept organisations du travail ont distillé conseils et informations sur les filières. Ce qui a considérablement facilité les échanges entre les différents acteurs.

Pour la septantaine d'entreprises participantes, l'objectif principal de ces trois soirées était d'indiquer précisément quelles places d'apprentissage seraient disponibles au sein de leur structure pour la prochaine rentrée. Le Festival leur a offert l'opportunité de présenter concrètement leurs besoins en recrutement, d'expliquer leurs attentes et de rencontrer de futurs apprentis ainsi que leurs parents afin d'échanger de vive voix sur les perspectives offertes. Ces rencontres ont également permis aux jeunes de remettre directement leur curriculum vitae aux représentants des entreprises et d'initier un premier contact formel en vue d'un éventuel processus de candidature.

Cette première édition a rencontré un grand succès. Au total, plus de deux mille quatre cents personnes, jeunes et parents compris, ont pris le chemin de l'Espace culturel Condor à Glovelier.

Le Festival a permis aux entreprises présentes de récolter 94 % de contacts qualifiés, que ce soit en vue d'un apprentissage, d'un stage ou de propositions futures. Ce résultat confirme la pertinence du format et la qualité des échanges établis durant ces trois soirées. Fort de cet accueil très positif, le Conseil de direction du Fonds prévoit d'ores et déjà l'organisation d'une deuxième édition en 2027.



Pour cette première édition, le Fonds a consacré 59'649 francs à l'événement.

EXONÉRATIONS

En vertu de l'article 18 de la loi concernant le Fonds pour le soutien aux formations professionnelles, la possibilité est offerte aux fonds de branches professionnelles, voire aux fonds sectoriels de branches, d'être reconnus par le Gouvernement jurassien. Cette reconnaissance présuppose que les fonds de branches ou sectoriels assurent des prestations au moins équivalentes au FSFP. Dans ce cas, les entreprises de la branche ne bénéficient pas des prestations du Fonds pour le soutien aux formations professionnelles.

Sur préavis du Conseil de direction, le Gouvernement a reconnu certains fonds. Les entreprises cotisant aux dispositifs ci-dessous sont donc exonérées de l'obligation de cotiser au FSFP :



● DEPUIS 2008

- **Association jurassienne des entrepreneurs plâtriers-peintres** : *Gimafonds et Fonds géré par la Commission paritaire jurassienne des entrepreneurs plâtriers-peintres*
- **Société Suisse des entrepreneurs** : *Jurafonds*
- **GastroJura** : *Fonds GastroJura*

● DEPUIS 2010

- **Hotelleriesuisse** : *Fonds de formation professionnelle de la Fondation Tschumi*
- **Association jurassienne des artisans boulangers-pâtisseries** : *Fonds de formation professionnelle de l'association jurassienne des artisans boulangers-pâtisseries*

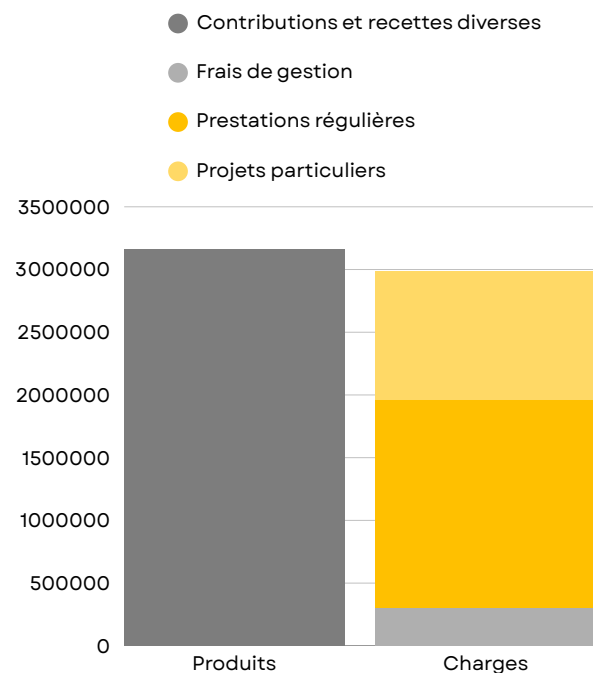
COMPTE DE RÉSULTAT (EN CHF)

	2025	2024
Produits		
Contributions au Fonds	3'157'716.53	2'498'622.66
Recettes diverses	600.00	750.00
Total des produits	3'158'316.53	2'499'372.66
Charges		
Subventions cours interentreprises	1'374'220.00	804'280.00
Subventions procédures de qualification	128'251.00	140'995.40
Subventions cours pour formateurs en entreprise	54'925.00	50'700.00
Subventions AFP et CFC sans apprentissage	0.00	10'000.00
Subventions validation des acquis de l'expérience	23'610.00	21'650.00
Subventions projets particuliers sur requêtes	1'015'354.00	516'807.00
Subventions indemnités pour chefs experts	19'174.40	19'067.85
Actions de promotion de l'apprentissage	59'649.35	--
Traitements du personnel	204'685.15	125'970.60
Charges sociales	44'736.34	26'669.34
Frais d'administration	6'177.75	4'737.80
Frais de perception	48'700.00	45'760.00
Frais de déplacement et autres frais	2'670.80	1'131.80
Total des charges	2'982'153.79	1'767'769.79
Résultat	176'162.74	731'602.87

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN CHF)

ACTIF		PASSIF	
Compte courant	2'828'660.08	Passif transitoires	546'400.00
Actifs transitoires	863'700.00	Capital	3'145'960.08
		- Fonds disponibles	2'769'797.34
		- Bénéfice	176'162.74
		- Réserve	200'000.00
3'692'360.08		3'692'360.08	

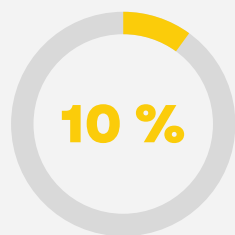
RÉPARTITION 2025 (EN CHF)



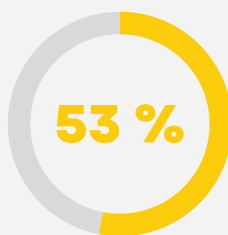
En 2025, les recettes du Fonds pour le soutien aux formations professionnelles s'élèvent à 3'158'316.53 francs. Cette somme a tout d'abord permis de couvrir les frais de gestion (306'970.04 francs) et de financer la majeure partie des sept prestations régulières du Fonds (1'659'829.75 francs).

Le solde à disposition (1'015'354 francs) a ensuite été consacré au soutien de projets particuliers. Il en résulte un excédent de recettes de 176'162.74 francs qui sera utilisé lors des exercices futurs.

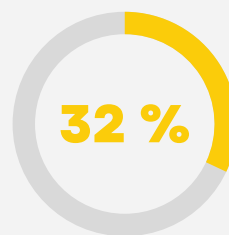
Lors de cet exercice, les prestations du Fonds ont permis de verser 2'675'183.75 francs en faveur de la formation professionnelle.



FRAIS DE GESTION

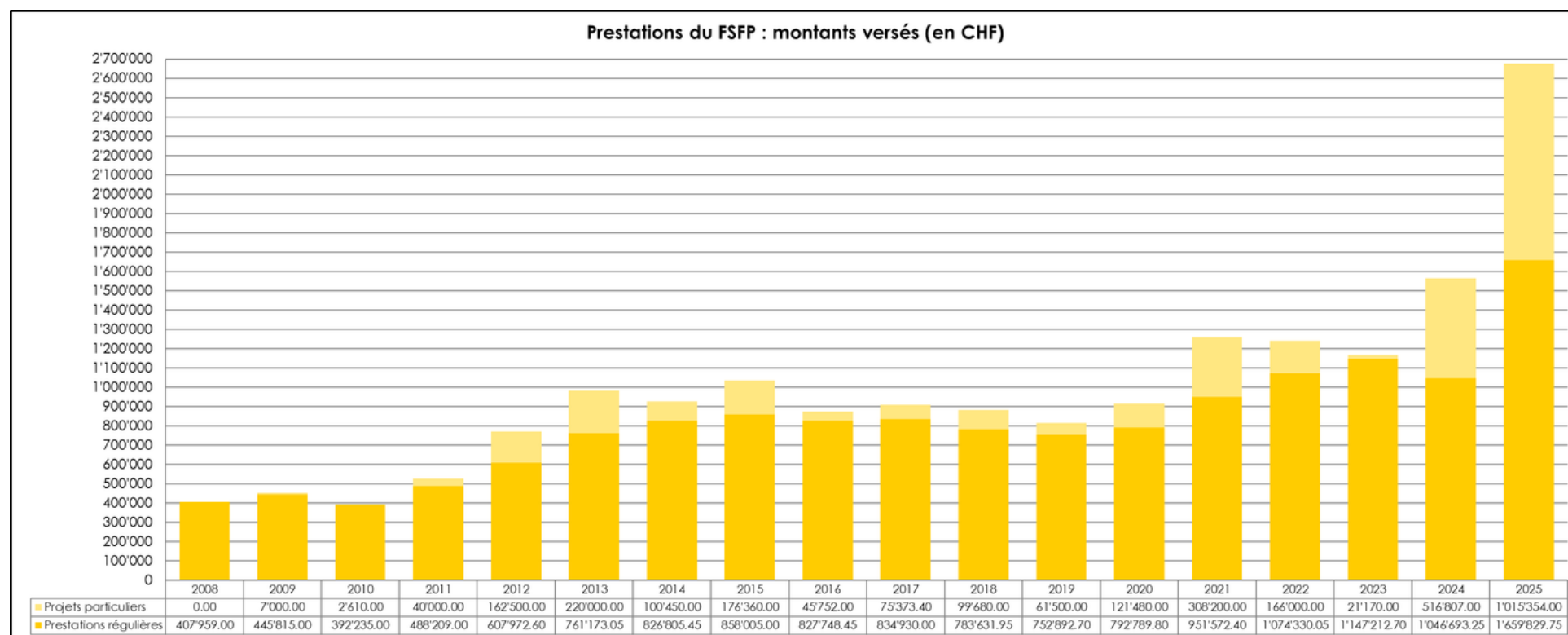


PRESTATIONS RÉGULIÈRES



PROJETS PARTICULIERS

ÉVOLUTION DES PRESTATIONS VERSÉES DEPUIS LA CRÉATION DU FONDS POUR LE SOUTIEN AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES



CONCLUSION

L'exercice 2025 du Fonds pour le soutien aux formations professionnelles (FSFP) s'inscrit dans une dynamique particulièrement positive, marquée par une nette progression des montants versés. Avec un total dépassant les 2.6 millions de francs, dont plus de 1.65 million dédié aux prestations régulières et plus d'un million pour des projets particuliers, le Fonds atteint un niveau d'engagement inédit depuis sa création.

Malgré un contexte économique incertain en 2025, l'engagement des entreprises en faveur de la formation professionnelle ne s'est pas démenti. La progression des prestations régulières en constitue une illustration claire : elle reflète une augmentation du nombre de personnes en formation bénéficiant du soutien du Fonds. Cette tendance se vérifie notamment à travers la hausse marquée de la participation aux cours interentreprises, qui atteint 1,37 million de francs, confirmant le rôle central de ces dispositifs dans le parcours des apprentis.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement d'une nouvelle initiative d'envergure avec la première édition du Festival de l'apprentissage, organisée en septembre. Cette manifestation, impulsée par le Délégué à la promotion de l'apprentissage, répond directement aux besoins exprimés par les entreprises lors des visites de terrain. Elle illustre la volonté du Fonds de développer des actions concrètes et ciblées pour soutenir les entreprises jurassiennes, valoriser la formation professionnelle et renforcer son attractivité auprès des jeunes et des employeurs.

Sur le plan financier, l'exercice se clôture sur un résultat positif de 176'162 francs, portant le capital du Fonds à un niveau jamais atteint de plus de 3,14 millions de francs. Cette situation saine offre des perspectives encourageantes pour l'avenir. Elle permettra, dès 2026, d'envisager le développement de nouvelles prestations destinées à soutenir encore davantage les entreprises jurassiennes dans leurs efforts de promotion et de développement de la formation professionnelle.

Ainsi, le FSFP confirme en 2025 son rôle d'acteur clé et de partenaire fiable, capable d'accompagner l'évolution des besoins du terrain tout en consolidant durablement le système de formation professionnelle du Canton du Jura.



LES ILLUSTRATIONS PRÉSENTES DANS CE RAPPORT PROVIENNENT DES SITES INTERNET DES DIFFÉRENTES DIVISIONS DU CEJEF AINSI QUE DU SALON INTERJURASSIEN DE LA FORMATION. ILS ONT TOUS DONNÉ LEUR ACCORD POUR FIGURER DANS CE DOCUMENT, OU FONT PARTIE DE LA BANQUE D'IMAGES DE LA RCJU.



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
CONTACTEZ-NOUS !**

Fonds pour le soutien aux formations professionnelles

Route de Moutier 16
2800 Delémont

<https://www.jura.ch/fonds>
fsfp@jura.ch
032 420 71 99